

Rapporteur : Mme ROUSSET

N° AD_2025_0088

Commission n°1

15 - Innovation, attractivité, Europe

Voeu en faveur d'un budget européen solidaire et d'une gestion régionalisée des fonds structurels après 2027

Le 27 juin 2025 à 9h34, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MOTEL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pas de pouvoir donné), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ (pouvoir donné à Mme LARUE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), M. MARTINS (pas de pouvoir donné), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PAUTREL (pas de pouvoir donné), M. PICHOT (pas de pouvoir donné), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEAUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h00.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil départemental, notamment l'article 64 ;

Vu le projet de vœu en faveur d'un budget européen solidaire et d'une gestion régionalisée des fonds structurels après 2027 déposé le 17 juin 2025 par monsieur Marc HERVE, Conseiller départemental du canton de Rennes 1 ;

Vu l'avis majoritairement favorable au projet de vœu émis par la Commission 1 lors de sa réunion du 19 juin 2025 ;

Expose :

Le 11 février 2025, la Commission européenne a présenté sa communication stratégique « La voie vers le cadre financier pluriannuel post-2027 ». Ce document amorce un cycle budgétaire européen déterminant pour la période 2028-2034 à venir. Dans cette feuille de route, la Commission appelle à repenser les équilibres budgétaires dans un contexte de forte tension financière. Ces tensions comprennent notamment le remboursement du plan de relance post-Covid, la prise en compte de défis géopolitiques toujours plus croissants, l'anticipation de nouveaux élargissements mais également le financement de politiques émergentes comme la défense ou la transition numérique dans une logique de souveraineté de plus en plus nécessaire.

L'ensemble de ces ambitions, que nous saluons, nous amènent cependant à exprimer de vives préoccupations en ce qui concerne les politiques de cohésion territoriale. En effet, alors même que ces politiques constituent le cœur historique du projet européen, il serait regrettable qu'elles soient reléguées au second plan. A l'échelon départemental, nous pouvons constater quotidiennement les apports bénéfiques de plusieurs dispositifs européens : le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), finançant de nombreux projets liés aux mobilités ainsi que dans l'enseignement supérieur et la recherche, ou encore le Fonds Social Européen (FSE) qui vient en soutien des politiques d'insertion.

Garante d'efficacité et de proximité, la gestion régionalisée de ces fonds reste la plus pertinente. C'est pourquoi nous nous interrogeons sur la proposition de centralisation des fonds au sein de plans nationaux uniques, conditionnés au respect annuel du Semestre européen. Cela aboutirait non seulement à une dilution des moyens dédiés, mais également à un éloignement des soutiens européens à destination des territoires.

C'est pourquoi nous, élu-es du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, tenons à exprimer notre attachement profond à une Europe des territoires et plus particulièrement à la nécessité de maintenir une politique de cohésion ambitieuse, territorialisée et accessible.

En Ille-et-Vilaine, comme dans de nombreux autres départements, les fonds structurels européens jouent un rôle clef dans le financement de projets d'envergure : développement économique local, infrastructures durables, emploi, agriculture, inclusion sociale, formation, innovation. La proximité dans la gestion a permis de répondre de manière concrète et adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Décide :

- de formuler les vœux suivants auprès de monsieur François BAYROU, Premier ministre, de monsieur Benjamin HADDA, ministre délégué chargé de l'Europe, de monsieur François REBSAMEN ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation, de monsieur Philippe LEGLISE-COSTA, représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne et des député.es européen.nes représentant la France :

- le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine demande que le Gouvernement français défende dans ses négociations européennes un cadre financier ambitieux, maintenant les fonds structurels et d'investissement (FEDER, FSE+, FEADER, FEAMPA) à un niveau suffisant pour répondre aux défis territoriaux et de transitions ;

- le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine demande que la gestion de ces fonds reste confiée aux échelons de proximité, en particulier les Régions en articulation étroite avec les Départements, afin de préserver l'efficacité et l'équité territoriale.

Vote :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 19

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
2 juillet 2025
ID: AD_2025_0088

Pour extrait conforme